



CAP Promotions des 28, 29 et 30 mars 2017

Déclaration préalable UNSA Développement Durable

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration et du personnel,

Encore une fois, nos questions sont restées pour la plupart sans réponses lors de la dernière CAP. Vous vous étiez pourtant engagée, Madame la Présidente, à répondre à certaines par écrit. On attend encore ! L'**UNSA** exige aujourd'hui et maintenant des réponses. Finis les reports aux calendes grecques !

Plan de requalification – Promotions

Aujourd'hui, nous allons procéder au deuxième exercice de promotion de C en B administratif au titre du plan de requalification. Avant de commencer, l'**UNSA** demande un bilan du premier exercice : combien d'agents inscrits sur la liste d'aptitude ont-ils refusé leur promotion ?

Encore une fois, l'exercice de concertation au sein des services s'est fait de façon hétérogène ce qui induit une distorsion de traitement inacceptable entre les agents proposés.

Si certaines DREAL fusionnées ont veillé à reprendre l'antériorité des propositions des expérimentés, d'autres ont manifestement omis de le faire. Les élus UNSA seront vigilants ce jour. Que dire également des listes « trop justes » remontées par certains harmonisateurs et qui ne laissent aucune marge de manœuvre à la CAP.

Dans la note du 15 mars 2017 sur les modalités d'accès à la catégorie A, vous indiquez à titre d'information qu'il y a chaque année environ 35 nominations dans le corps des AAE suite à l'examen professionnel et 18 postes au titre de la LA. Toutefois, vous omettez de préciser que ce nombre de nominations, toujours insuffisant à nos yeux, était lié au doublement du nombre de promotions durant 4 ans suite à l'entrée des attachés dans le CIGEM. Ces dispositions ont pris fin en 2016 et à compter de l'exercice 2017 le nombre de promotions devrait retomber aux alentours de 18 postes pour l'examen professionnel et 9 via la liste d'aptitude. Il est dommage que l'administration n'en informe pas les agents !!

Par ailleurs, l'**UNSA** demande le maintien du niveau de promotion interne connu depuis 4 ans. Cela passe par l'organisation d'un concours direct externe et interne comme vient de le décider le ministère de l'Intérieur, en plus de celui mis en œuvre au titre du plan de requalification.

En effet, ce concours exceptionnel permettra d'une part de cibler des recrutements externes répondant à des besoins en compétence issues de formations universitaires et d'autre part, d'accroître la promotion interne puisque statutairement, le nombre de promotions internes est proportionnel au recrutement externe.

Dans cette même note, il est indiqué que l'écrit du concours interne exceptionnel d'attaché doit se tenir semaine 36. Or, ce dernier n'est toujours pas programmé à la date du 10 mars, sur le calendrier des concours. Pourquoi ?

Quand on connaît le temps nécessaire à l'organisation d'un concours, on est en droit de s'interroger : **l'UNSA exige de connaître rapidement la date de ce concours** afin de permettre aux agents de s'y préparer dans les meilleures conditions.

Enfin, que comptez vous faire pour que ce concours soit favorable aux agents de nos 2 ministères

et ne provoque pas un afflux de candidats d'autres ministères et autres fonctions publiques ?

Pour cet exercice de promotion, l'**UNSA** demande que les modalités de reclassement soient bien précisées aux services pour chaque grade : reclassement PPCR puis reclassement grade ou inversement ce qui change la donne pour les agents.

RIFSEEP et mobilités

Le RIFSEEP a été mis en place en 2016 pour les SACDD, dans le flou le plus total, avec la sortie de notes de gestion provisoires pour l'année 2016, les 30 septembre et 24 octobre derniers. Pour les agents ayant effectué des mobilités en 2016, le choc est rude : certains devant rembourser jusqu'à 2 200 € de primes. Cela est inacceptable !

Nous sommes fin mars 2017, et toujours pas de note de gestion RIFSEEP pour cette année. Pouvez-vous nous préciser quand cette note doit sortir ou faudra-t-il encore attendre le second semestre ? Quelle visibilité les agents auront-ils sur leur futur régime indemnitaire lors de promotion ou de mobilité ? Quid des postes de mobilité parus sans indication du groupe de fonction ?

Les agents en PNA dans d'autres ministères n'ont pas le même traitement que les agents gérés et payés par le même ministère. À quand un traitement égal des agents au sein d'une même communauté de travail ? L'**UNSA** demande que tous les agents exerçant une même mission soient classés dans le même groupe de fonction quel que soit le ministère d'origine.

L'**UNSA** demande enfin l'ajout, dans les fiches de poste, de la cotation indemnitaire du poste, en distinguant les cotations spécifiques appliquées à chaque corps, et une réelle transférabilité des corps.

Par ailleurs, où en sont les notifications d'IFSE au titre de 2016 ? Certains agents n'ont toujours rien reçu... Et qu'en est-il de la rémunération des intérimaires ?

Après le gel indemnitaire imposé en 2016, l'**UNSA** exige une revalorisation indemnitaire pour 2017, avec notamment l'abondement d'un CIA au titre des mesures catégorielles 2017.

Concours et examens professionnels

L'**UNSA** dénonce encore une fois la date de nomination des lauréats des concours professionnels, fixée au lendemain de la publication des résultats, qui a été décidée **sans concertation** avec les organisations syndicales contrairement à la note DRH du 19 mai 2014 qui indiquait que la nomination suite à un concours professionnel se faisait au 1^{er} janvier de l'année. Cette décision de modification des règles du jeu, prise de manière unilatérale, sans même prendre la peine d'avertir les lauréats de ce changement, est inacceptable. Aussi, l'**UNSA** demande à ce que les dates de nomination des lauréats aux concours professionnels de catégorie B pour l'année 2016 soient corrigées avec rétroaction au 01/01/2016 et que cette règle reste applicable pour les prochaines sessions.

Concernant les conditions d'accès aux concours et les reclassements induits par la mise en place du PPCR, l'**UNSA** souhaite obtenir la certitude que les agents remplissant les conditions de concourir avant reclassement PPCR pourront se présenter aux épreuves. Cette remarque vaut également dans la prise en compte des agents promouvables au titre des tableaux d'avancement et/ou listes d'aptitude.

Recours

L'**UNSA** remarque qu'il n'est toujours pas prévu de CAP sur les recours CREP et PFR alors que tous les recours 2016 n'ont pas été étudiés à ce jour. L'**UNSA** a demandé à plusieurs reprises un point sur les recours 2016 non étudiés : à ce jour, toujours pas de réponse ! Là encore, l'**UNSA** réitère vivement sa demande.

Que dire également des services qui ne suivent pas l'avis de la CAP et qui comptent réinterroger la DRH sur un cas déjà étudié en CAP ? Combien de services ne suivent pas cet avis ?

L'**UNSA** vous remercie de votre attention.